

Une étude - pour réfléchir sur le passé et pour savoir où aller

Cela fait bientôt vingt ans que les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud sont actifs au niveau du bassin du fleuve Sénégal, depuis 1985 au Sénégal, depuis 1991 au Mali et depuis 1998 en Mauritanie. Pendant cette période, les sociétés, les valeurs se sont transformées – tant au Sud qu'au Nord. La situation politique et surtout économique exerce une pression accrue sur la manière de vivre et de décider.

Notre région n'échappe pas à la tendance générale:

- **Economiquement**, toutes les sociétés subissent les influences d'une économie mondiale basée sur les échanges et la rentabilité.
- **Politiquement**, dans une ambiance générale de désengagement de l'Etat, les régions et les communes sont livrées davantage à elles-mêmes, elles ont plus de pouvoir et plus de responsabilité.
- **Socialement**, les valeurs de la société évoluent rapidement, de vieilles traditions s'effritent, d'autres résistent et sont garantes de stabilité.

Les 20 années de notre activité dans la région ont permis d'accumuler de riches d'expériences, chez nous et en Afrique. Nous avons tissé des liens solides avec nos partenaires. Les projets que nous soutenons ont eu des résultats positifs immédiats tout en déclenchant des dynamiques durables.

En 2003, le comité a décidé de faire le point sur l'action des Jardins de Cocagne. Nous voulions dépasser le niveau de l'évaluation des projets et nous poser des questions plus fondamentales sur notre présence dans la région:

- Quels sont les changements sociaux profonds dans notre région ?
- Quelle est la perception que nos partenaires ont de nous et notre activité ?
- Quelle est l'autoperception de nos partenaires et des populations en tant que producteurs agricoles, quelles sont leurs perspectives d'organisation en tant que producteurs ?
- Dans quelle mesure sommes-nous en accord avec notre stratégie (voir le chapitre suivant) ?
- Quelles perspectives pour notre travail, comment renforcer les liens entre nous, producteurs au Nord et nos partenaires, producteurs au Sud ?

C'est en regardant nos activités avec du recul, au-delà des projets concrets, sur une période prolongée, que nous avons pris conscience de la nécessité d'une telle réflexion. Nous avons aussi le sentiment que notre identité de producteur agricole au Nord n'est pas assez pris en compte dans notre action au Sud et que nos partenaires ne nous

perçoivent pas en tant que producteurs, mais plutôt en tant que bailleurs de fonds.

Ce deuxième point est important dans la mesure où la coopérative des Jardins de Cocagne est très active au sein du mouvement pour la souveraineté alimentaire à Genève. Le principe de la souveraineté alimentaire avec toutes ses conséquences (OGM, politique agricole, etc.) crée un lien fort entre nous au Nord et les populations en Afrique. Nous sommes convaincus qu'à long terme et d'une manière globale, le développement de la région dans laquelle nous travaillons doit se baser sur le développement agricole. Pour des raisons de sécurité alimentaire, mais également pour des raisons culturelles, les habitants de cette région doivent produire l'essentiel de leur nourriture sur place. Cette conviction est devenue une préoccupation majeure de l'association dans un contexte de mondialisation qui exclue de plus en plus les agriculteurs du Sud et notamment d'Afrique. Nous constatons avec regret que nos partenaires au Sud (organisations paysannes, collectivités) se mobilisent très peu autour des questions de sécurité alimentaire (le droit d'avoir quelque chose sur la table) et encore moins de souveraineté alimentaire (le droit de décider de sa production alimentaire).

Dans le but de mieux comprendre ce qui s'est passé, de connaître la situation actuelle et d'explorer les perspectives d'un repositionnement sur l'axe agricole, nous avons décidé de mandater deux experts, Lamine Bâ au Sénégal, acteur depuis très longtemps sur le terrain, et Christophe Boscher, ingénieur agronome français avec une longue expérience de l'Afrique, pour élaborer une étude en étroite collaboration avec nous. Ils ont travaillé pendant deux mois sur le terrain en rencontrant des partenaires dans les trois pays. Au milieu de cette période, ils ont animé une restitution intermédiaire à Tambacounda. Ensuite, ils ont élaboré un document définitif de 120 pages qui a été présenté le 19 mars 2004 à Genève aux représentants de la DDC (Direction du Développement et de la Coopération à Berne) et de la FGC (Fédération Genevoise de Coopération) ainsi qu'à d'autres organisations, à des privés et des experts. Cette journée a été très positive pour toutes les personnes présentes. Le 24 mars, un résumé a été présenté lors de la rencontre annuelle entre la DDC et la FGC en présence de représentant-es du Canton et de la Ville de Genève. Au mois de juin, une rencontre à Bakel a réuni 40 partenaires du Sud.

Une expérience de 20 ans

Ce chapitre évoque le contexte général des populations dans leur rôle de producteurs. Le chapitre suivant donne quelques éléments de la recherche - enquête menée dans quatre organisations choisies. Une synthèse des constats précède la stratégie - programme des Jardins de Cocagne, qui devrait être cohérente par rapport à ce contexte. Enfin, le dernier paragraphe essaie de répondre à la question de la cohérence entre les résultats objectifs et subjectifs sur place et la stratégie - programme, les valeurs et les convictions des Jardins de Cocagne.

Le contexte des projets, la situation au Sénégal, au Mali et en Mauritanie

Le secteur agricole

Le Sénégal et le Mali présentent de fortes similitudes dans leur parcours depuis **l'indépendance en 1960**. Jusqu'au début des années 1980, les politiques agricoles sont marquées par une démarche interventionniste de l'Etat à travers la mise en place d'organismes publics et semi-publics ayant en charge le pilotage du développement agricole. A partir de 1984, suite à l'échec de leur politique agricole, les Etats, sous la houlette des institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale), mettent en place une nouvelle stratégie de développement agricole qui se base sur:

- le désengagement de l'Etat des fonctions d'encadrement des producteurs et de soutien direct à l'agriculture (crédit, commercialisation, etc....)
- la libéralisation du secteur agricole et des marchés des produits agricoles et des intrants.

Depuis quelques années, les politiques agricoles font un effort pour valoriser la production agricole et le rôle des acteurs, tout en respectant les contraintes du désengagement de l'Etat et de la libéralisation. Le Sénégal est sur le point d'adopter une loi bâtie autour des principes essentiels de:

- la reconnaissance du rôle de l'exploitation agricole familiale dans la promotion de l'agriculture et la nécessité d'appuyer sa modernisation
- la reconnaissance du rôle des autres formes d'agriculture
- la reconnaissance du rôle des organisations professionnelles et interprofessionnelles et la nécessité d'instituer une concertation permanente avec elles
- la nécessité d'une réforme foncière à même de

sécuriser les investissements agricoles.

Pour le Mali, le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) s'est fixé, dans sa version de 1997, des orientations stratégiques:

- Contribuer à l'augmentation et à la diversification de la production agricole
- Faciliter l'intégration économique du Mali au niveau régional et mondial
- Améliorer l'environnement juridique et institutionnel de l'activité agricole
- Impulser une gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable
- Appuyer la planification régionale et locale pour un développement durable du secteur
- Développer des infrastructures et équipements de base
- Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans l'agriculture et soutenir les mécanismes de solidarité en milieu rural.

En résumé, on peut retenir les éléments suivants: retrait des Etats, libéralisation **des produits et** des marchés, mais nouvelle implication des Etats dans le soutien au secteur agricole avec l'accent sur la fonction appui-conseil, formation, responsabilisation des organisations paysannes. Sur le plan politique, depuis 2000, un nouvel acteur apparaît: les collectivités territoriales, comme les régions et les communes avec leurs structures démocratiques. Elles renforcent certes la participation de la population, mais elles sont aussi l'expression du désengagement de l'Etat.

Quelques éléments de synthèse...

- une cohérence géographique qui favorise et renforce les échanges sociaux et économiques...
- ... mais qui doit être conjuguée avec un certain micro-nationalisme hérité de l'époque des indépendances
- des pays pauvres disposant de marges de manœuvre limitées pour le financement de leurs politiques de développement agricole et rural
- de grandes convergences identitaires et culturelles au niveau de ces 3 régions frontalières (sociétés peul et soninké) avec des spécificités bien

- marquées (sociétés khasonké et bamanan à Kayes et société maure dans le Guidimakha)
- une grande zone d'émigration avec des migrants fortement engagés dans le développement des zones d'origine, mais qui manquent souvent de vision et qui ont parfois des difficultés à gérer leur situation entre deux espaces
- une migration très influente dans les zones rurales de la région de Kayes, mais plus discrète dans les régions de Tambacounda et du Guidimakha
- une situation alimentaire précaire et très

dépendante de l'extérieur pour le Sénégal et la Mauritanie, mais moins ardue au Mali où on constate néanmoins quelques difficultés à gérer les périodes excédentaires et à anticiper les périodes de pénurie

- des politiques de décentralisation bien enclenchées dans les 3 pays avec des niveaux de responsabilisation des élus qui diffèrent d'un pays à l'autre...
- ...mais avec des collectivités locales disposant de faibles capacités de planification et d'animation du développement local
- des organisations paysannes fédératives fortes et reconnues au Sénégal et au Mali et un mouvement paysan qui est entrain de trouver ses marques en Mauritanie...

- ...mais, dans les 3 pays, des organisations paysannes de base pas encore suffisamment orientées vers la promotion des activités de production
- une économie agricole libéralisée et de plus en plus ouverte sur le monde, mais peu préparée à affronter la concurrence extérieure
- une volonté affichée des 3 Etats d'inscrire leurs actions au niveau du secteur agricole dans une vision à long terme basée sur de véritables politiques agricoles
- une volonté des Etats d'insérer leur économie agricole dans des dynamiques régionales comme l'UEMOA.

Stratégie - programme des Jardins de Cocagne

Dans sa dernière version de 1999, la stratégie - programme recadre les objectifs et les principes de base des Jardins de Cocagne au Sud sur les objectifs prioritaires suivants:

- appuyer la mise en place et/ou le renforcement d'organisations paysannes responsables et représentatives des différentes composantes de la société
- favoriser la mise à disposition de moyens financiers gérés par les communautés elles-mêmes et issus majoritairement de l'épargne
- permettre la création de structures et de services

inter-associatifs

- favoriser l'émergence de cadres associatifs issus de la base
- favoriser des actions dans les domaines de :
 - l'alphabétisation et la formation
 - l'amélioration des conditions de vie
 - l'augmentation des productions agricoles et maraîchères
 - la création d'activités économiques
 - l'hydraulique souterraine et de surface.

Les principes de base pour les projets sont les suivants:

- Les projets s'inscrivent dans **une démarche de développement global** visant à moyen terme l'autonomie des populations ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie et économiques.
- Ils sont d'une **taille compatible avec les capacités de gestion** des organisations bénéficiaires, ils peuvent donc prévoir des phases progressives, avec une complexité et un volume croissants en fonction de la structuration interne et

de la formation des responsables.

- Les actions qui les composent sont **décidées et gérées par les populations** ou par leurs représentants mandatés démocratiquement. Les Jardins de Cocagne sont en relation directe avec l'organisation de base qui contractualise ses appuis avec les ONG et/ou les prestataires de services intervenant localement.

L'enquête menée auprès de quatre organisations paysannes (OP)

Nous avons choisi quatre organisations paysannes pour une rencontre plus approfondie. Leur activité couvre les trois pays et elles se distinguent par leur origine, par leur programme et aussi par les acteurs. Dans tous les cas, les migrants jouent un rôle important. Elles sont souvent nées sous forme de

projet de retour de France d'un migrant. L'ONG française GRDR, Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural, donne une impulsion et un soutien en France et en Afrique à un projet d'organisation.

L'ORDIK (Mali)

L'ORDIK (Organisation Rurale pour le Développement Intégré de la Kolombiné et de la Falao) est une structure inter-villageoise malienne dont l'émergence a été impulsée en France en 1987 sur l'initiative d'un migrant impliqué dans le

mouvement associatif français de développement. Le projet a ensuite été présenté aux 8 villages ciblés pour constituer l'organisation inter-villageoise susceptible de piloter les actions identifiées.

Le mode de regroupement des villages a donc été

décidé en France et la mise en place de l'organisation inter-villageoise a été complètement exogène, les communautés villageoises sur place n'y étant pas ou peu associées. L'ORDIK a réalisé des projets dans le domaine de l'eau (potable, agriculture et pêche), de la lutte anti-érosion, de la production agricole et de la formation.

Le fait que l'ORDIK ait été conçue à l'extérieur limitait fortement les chances d'adhésion des

populations bénéficiaires. Malgré cette absence d'ancrage dans la base, conjuguée à une faible valorisation des ressources humaines locales, l'ORDIK a fortement marqué les esprits. Par ailleurs, des acquis certains ont été obtenus et continuent à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations (puits, barrages, aménagements de mares notamment).

Soxaana Fedde (Sénégal)

De la même manière que l'ORDIK, l'association inter-villageoise Soxaana Fedde a été créée sur l'initiative d'un migrant de retour au pays. Ses principaux objectifs étaient les suivants:

- augmenter la production agricole
- améliorer l'approvisionnement en eau potable
- former des cadres associatifs
- promouvoir l'égalité homme-femme dans le pouvoir de gestion et de décision
- développer des activités économiques
- lutter contre les infections sexuellement

ALAEF (Sénégal et Mali)

L'ALAEF (Association pour la Lutte Anti-Erosive de la Falémé), en se spécialisant sur l'activité de lutte anti-érosion, a développé un savoir-faire reconnu dans toute la sous-région qui lui permet de réaliser des prestations et de développer de réelles capacités d'autofinancement. A l'heure actuelle, l'ALAEF est l'une des rares associations de la sous-région qui semble en mesure de prendre en charge son fonctionnement grâce aux recettes dégagées au

transmissibles

Malgré ses difficultés de s'ancrer dans la base des villages, l'association a pourtant réussi à atteindre bon nombre de ses objectifs. Cela lui a valu une certaine reconnaissance en tant qu'acteur de développement au niveau de la région. Une partie de la dynamique dans la commune s'exprime dans le plan de développement de la commune de Kothiary.

UCDOB (Mauritanie)

L'UCDOB (Union des Coopératives de Développement d'Ould Yenge et Bouly) regroupe plusieurs dizaines de coopératives, surtout féminines, actives dans la production agricole, l'artisanat et d'autres activités productrices et sociales. Elle a mis l'accent sur un nombre limité d'activités ciblées. Ainsi, l'UCDOB est l'une des associations les plus actives dans le domaine de l'alphabétisation. Elle mène de puissantes actions d'appui à la campagne agricole, ciblées sur les producteurs de gomme arabique et la conservation du patrimoine forestier de la zone. Elles comportent des formations en technique de saignée, des replantations de gommiers, des pépinières. D'autres

travers de ses prestations. D'autres objectifs se sont joints à celui d'origine: désenclaver les villages non accessibles, protéger l'environnement, lutter contre l'analphabétisme, améliorer le niveau de vie des populations.

Au niveau des villages membres, l'organisation de chantiers a renforcé certaines dynamiques associatives notamment parmi les jeunes qui prennent plus d'initiatives par eux-mêmes.

activités ont permis l'implantation de zones de maraîchage et le renforcement des activités d'artisanat des femmes.

L'action de l'UCDOB favorise la cohabitation entre les communautés maure, peule et soninké dont la mémoire est encore fortement marquée par le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal de 1989. Les femmes, grâce à la réalisation de revenus permettant d'améliorer le niveau de vie de leurs familles, sont davantage écoutées au sein de ces dernières. L'intervention de l'UCDOB profite davantage aux coopératives qu'à l'individu. Ainsi, les projets individuels soutenus par les crédits octroyés sont peu nombreux.

Les résultats du travail

Les partenariats

Pendant les 20 ans d'activité dans la région, les Jardins de Cocagne ont pu établir des collaborations avec 20 partenaires:

- Six organisations paysannes mixtes engagées en tant que producteurs agricoles. Leur objectif est d'améliorer les conditions de production sur le plan technique et celui des intrants (semences et parfois

produits de protection des cultures), la protection des cultures contre les animaux divagants et le soin des animaux.

- Cinq collectifs d'organisations locales de développement dont les activités visent à améliorer les conditions de vie en général par des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, de l'eau, etc.

- Trois organisations féminines qui favorisent le rôle de la femmes dans la société et appuient les activités féminines, comme le maraîchage et l'artisanat.
- Quatre collectivités territoriales ou groupes de collectivités locales: suite à la décentralisation, les communes ont commencé à jouir d'une grande autonomie. Elles ont pris la responsabilité d'une grande part des réalisations dans leur commune, dans le domaine de l'eau, de la santé, de l'éducation, etc.
- Deux partenariats spécifiques concernant des activités sida et le soutien à la radio rurale de Kayes.

Les réalisations concrètes

- Hydraulique souterraine et eaux de surface: des réalisations telles que des puits, des barrages et des adductions d'eau permettent l'accès à l'eau potable, le maraîchage, la culture en fin de saison de pluie, l'abreuvement des animaux et la pêche.
- Alphabétisation: l'alphabétisation (en langues locales) est avant tout un outil d'émancipation des femmes. Elle est considérée comme un facteur de cohésion sociale et de dynamisation des activités de développement (par exemple par la stimulation du micro-crédit) et la création d'emplois.
- Formation: le champ des formations est large, il inclut la formation professionnelle des jeunes, la formation à l'agriculture (maraîchage, pépinières, etc.), à la santé humaine et animale, mais aussi à la gestion, à l'animation de la vie associative, à la gestion d'une commune et aux finances communes.
- Appui aux activités génératrices de revenus: souvent, il s'agit de la mise en place de caisses locales de crédit-épargne dans le domaine de la production et de l'artisanat.
- Activités agricoles et para-agricoles: à plusieurs endroits, des banques de céréales ont vu le jour. Des associations ont procédé à des achats groupés de semences et d'outils de travail, d'autres ont mis en place des périmètres de maraîchage.
- Infrastructures socio-communautaires: boutiques villageoises, aménagement de postes de santé ou encore construction d'une mairie et renforcement technique de la radio rurale.

Les organisations paysannes et la stratégie - programme des Jardins de Cocagne

Conformément aux objectifs de la stratégie - programme des Jardins de Cocagne, on constate effectivement une mise en place et/ou un renforcement d'organisations paysannes responsables et représentatives des différentes composantes de la société. Plusieurs organisations que nous soutenons fonctionnent actuellement de manière autonome et conduisent des programmes pluriannuels d'envergure importante. Les structures qui se sont progressivement mises en place ont permis d'impliquer dans la réflexion et dans les

réalisations un grand nombre de personnes. Les populations sont dès lors mieux écoutées et mieux représentées dans les structures de décision.

Toutefois, si l'action des Jardins de Cocagne a contribué à promouvoir des responsabilités dans le domaine associatif, elle n'a pas permis l'émergence de producteurs responsables et militants par rapport aux questions de sécurité et d'autosuffisance alimentaires. Nous nous proposons dès lors d'agir dans ce sens.

Défis et enjeux

Les années à venir risquent d'être décisives pour le bassin du fleuve Sénégal; ainsi, trois défis et enjeux majeurs structureront encore plus fortement son cheminement vers plus de progrès et de justice sociale :

- Enrayer la crise agricole et rurale et inverser les tendances négatives du secteur en termes de productions agricoles et alimentaires
- Renforcer la démocratie locale à partir d'une pleine implication des populations dans la gestion des affaires de leurs territoires
- Faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base.

La prise en charge de ces défis et enjeux déterminera largement le devenir de la région.

Le secteur agricole et les organisations paysannes

Le secteur agricole est l'élément clé du devenir de la région. Sa santé - ou sa déficience - est le résultat de facteurs externes comme la pression du marché mondial et la politique agricole nationale. Parmi les facteurs locaux, il faut mentionner d'abord les conditions climatiques, ensuite la volonté et la capacité propres des populations de prendre leur avenir en main.

Dans les trois pays, le secteur agricole de la sous-région connaît une crise chronique avec des performances en baisse. La paupérisation en milieu rural est un mal récurrent. On constate non seulement une stagnation de la production agricole globale, mais également des problèmes de dégradation de l'environnement, une précarité alimentaire dans de nombreux ménages, mais aussi des difficultés à maîtriser les facteurs de production, en premier lieu l'eau.

Les Etats mettent en place des programmes visant à agir sur cette situation, notamment par la formation agricole et rurale, axée de façon cohérente sur les exploitants agricoles familiaux. Une autre piste vise à habiliter les producteurs et leurs organisations afin de leur donner la capacité technique et organisationnelle de formuler leurs demandes.

Sécurité et souveraineté alimentaires

En raison d'une production agricole, animale et forestière médiocre ne permettant pas de dégager des revenus suffisants, les besoins alimentaires des populations sont difficilement couverts. Les exploitants sont contraints de mener des activités extra-agricoles ou d'être dépendants des versements de migrants membres de la famille pour nourrir les leurs. Par ailleurs, la situation du secteur agricole ne fait qu'empirer.

Différents facteurs limitent le développement d'une agriculture plus dynamique. Les aléas climatiques inhibent l'investissement et la mise en place de stratégies d'intensification. Les logiques de production se limitent ainsi le plus souvent à des stratégies de minimisation des risques. Le faible accès aux facteurs de production (crédit, intrants), ne permet pas aux exploitants d'accroître leur propre

production alimentaire et limite leurs capacités de faire face aux aléas. L'incertitude des débouchés et la variabilité des prix ainsi que le manque de techniques de production nouvelles, appropriées aux contextes locaux sont autant de freins. Enfin, les exploitants bénéficiant d'un soutien conséquent par un proche en migration sont rarement motivés pour prendre des risques en intensifiant leur mode de production sachant que ce soutien garantit leur autosuffisance alimentaire.

Les céréales constituent la base de l'alimentation des populations. La production peut être améliorée par une intensification, par la mise en œuvre de méthodes de lutte contre la dégradation des sols, par la diffusion durable de semences améliorées, par l'amélioration des circuits de commercialisation et des conditions de stockage.

La sécurité alimentaire fait partie de la stratégie de lutte contre la pauvreté. L'urbanisation et la modernisation croissantes augmentent l'importance du marché dans la satisfaction des besoins alimentaires. L'accès aux revenus et la réduction de la pauvreté seront des facteurs de plus en plus déterminants dans la sécurité alimentaire des ménages. A ce niveau, la promotion des secteurs de production porteurs paraît être un axe à privilégier. Si la production céréalière représente une part essentielle des apports énergétiques, la sécurité alimentaire ne peut toutefois se résumer à elle seule. En plus des autres produits végétaux qui occupent une place importante et croissante (légumineux, produits maraîchers, etc.) et qui sont à la base d'une transformation progressive de l'offre agricole et de l'amélioration des revenus des paysans, il semble important de diversifier les productions par une promotion plus active des filières liées aux ressources animales (bétail, viande, cuirs et peaux, etc.) et forestières (henné, gomme arabique, etc.) qui peuvent contribuer de façon importante à la constitution des revenus et à l'équilibre alimentaire.

L'exploitation familiale

L'exploitation familiale est l'unité de base de l'agriculture dans la région: elle doit être soutenue par l'augmentation des investissements pour se moderniser, devenir moins vulnérable, s'équiper et se doter en intrants. C'est la seule voie permettant

de limiter l'exode rural et de nourrir la population rurale qui ne cesse d'augmenter.

La promotion et la réorganisation des secteurs de production existants ou potentiels apparaissent alors comme l'un des plus grands défis à relever : aider les exploitations familiales « pluri-sectorielles » à exploiter l'énergie économique des filières afin de transformer et de commercialiser des produits pour générer et conserver des ressources qu'elles peuvent ensuite réinvestir. Ce faisant, on pourra montrer que la croissance économique et la modernisation de l'agriculture ne vont pas forcément à l'encontre des valeurs sociales et culturelles de l'agriculture familiale.

La sécurité alimentaire ne relève plus de la seule intervention de l'Etat : les organisations paysannes et d'autres acteurs de la société civile sont invités à mobiliser leurs efforts pour y contribuer. C'est la

raison pour laquelle les collectivités territoriales (comme les régions et les communes) doivent intégrer dans leurs programmes d'action les enjeux de la sécurité alimentaire et certaines dimensions de celle-ci, dont notamment : son caractère de bien public; ses interactions avec la gestion des ressources naturelles; l'efficacité du niveau local dans le diagnostic de la vulnérabilité et dans la mise en place d'actions de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Par ailleurs, l'insuffisance des infrastructures sociales de base aggrave l'insécurité alimentaire (mauvais état sanitaire des populations réduisant les capacités productives, mauvaise utilisation des nutriments, concurrence entre le temps consacré à l'approvisionnement en eau et le temps productif,...). Les collectivités territoriales sont directement interpellées sur ces problématiques.

Développement local

Depuis une bonne dizaine d'années, les trois Etats ont mis en marche une politique de décentralisation, c'est-à-dire un transfert de la responsabilité de l'Etat central vers les collectivités territoriales comme la région ou surtout la commune. La décentralisation repose sur la conviction, de plus en plus partagée, qu'il ne peut y avoir de développement sans l'adhésion des populations et sans référence à leurs assises culturelles. La participation est désormais reconnue comme indispensable pour engager et soutenir le processus de développement.

Ce contexte général de la décentralisation est déterminant pour la mise en œuvre d'une stratégie de coopération librement consentie entre élus locaux, associations et groupements, ONG et autres acteurs de la société civile.

Le développement local a de multiples définitions, mais on peut le considérer comme étant avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné.

Avec le transfert d'un certain nombre de fonctions à l'échelon de la collectivité territoriale, les élus locaux

se rendent compte des enjeux d'une prise en charge des questions relatives à l'aménagement du milieu rural, à l'accès aux soins de santé et à une meilleure éducation, à la gestion du patrimoine foncier, à la politique culturelle, etc.

Les résultats répondent à un enjeu essentiel : renforcer les capacités des acteurs locaux afin qu'ils mettent en commun leurs réflexions et leurs ressources (compétences, moyens) pour identifier les actions de développement répondant aux attentes des populations locales et pour réaliser celles qu'elles jugent prioritaires.

Les trois communes soutenues par les Jardins de Cocagne ont joué, dans leur région respective, un rôle pionnier dans la définition et la mise en œuvre d'un plan de développement local (PDL) selon une approche véritablement participative dans un contexte institutionnel où les programmes visent principalement la réalisation d'infrastructures sans se soucier de l'appropriation des PDL par les populations. C'est pourquoi l'intervention des Jardins de Cocagne doit servir de référence en matière de développement local.

Services sociaux de base

Les services sociaux de base couvrent les besoins de la population en matière d'accès à l'eau potable, la santé, d'éducation des enfants et de formation pour adultes. L'amélioration de l'accès à ces services est

une condition indispensable à l'émancipation des populations en tant que producteurs et en tant qu'acteurs politiques.

Quelle suite pour le travail des Jardins de Cocagne ?

Leur identité et leur volonté destinent les Jardins de Cocagne à promouvoir les relations avec les producteurs du Sud en remplaçant progressivement le rapport entre bailleur et collectif soutenu par une relation plus équilibrée entre producteurs du Sud et du Nord qui, tout en travaillant dans des situations différentes, sont liés par des intérêts communs et par des appartenances à des organisations paysannes communes, comme la Via Campesina.

Sur quoi travailler?

L'étude recommande aux Jardins de Cocagne d'être plus volontaristes dans la prise en charge des questions alimentaires et notamment des productions agricoles; à cet effet, leur appui doit être ciblé dans un premier temps sur les exploitations agricoles familiales et les filières de productions qui émergent.

Les Jardins de Cocagne doivent aussi accompagner la professionnalisation des organisations de producteurs et aider à les renforcer; ils doivent

soutenir les mouvements de producteurs paysans à un niveau local d'abord avant de faciliter leur interconnexion avec des mouvements plus larges (aux niveaux sous-régional, régional et national).

Les Jardins de Cocagne doivent enfin, en partenariat avec les collectivités locales, continuer à faciliter l'accès des populations aux services de base notamment à l'eau potable, à la formation, à l'alphabétisation et à la santé.

Comment travailler?

L'étude a dégagé un certain nombre de recommandations pour le travail futur des Jardins de Cocagne:

Engager des partenariats sur le terrain sur la base de valeurs explicitement affirmées

La connaissance mutuelle passe obligatoirement par la connaissance des valeurs qui fondent l'engagement et les actions.

Etablir et partager avec les partenaires une analyse actualisée des défis et enjeux du développement agricole et rural

Pour mener à bien les actions, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de l'histoire de ses partenaires et des principaux paramètres sociaux et culturels qui caractérisent les sociétés rurales d'origine, d'avoir une bonne perception des problématiques et facteurs de développement dans ces pays, des tendances qui s'y profilent, des politiques qui y sont en œuvre et du rôle et des relations entre les acteurs.

Donner la priorité au renforcement du tissu économique et social des zones rurales

Il s'agit dorénavant de mettre l'accent davantage sur la sécurité alimentaire en se recentrant sur les actions de production. Une telle démarche

- correspond aux valeurs des Jardins de Cocagne
- correspond aux profils des partenaires de terrain qui sont des producteurs paysans
- est en phase avec les défis du développement dans ces régions.

Le levier de ce recentrage est la promotion de l'agriculture dans une optique de souveraineté alimentaire. Cette promotion inclut le soutien à

l'exploitation agricole familiale pluri-sectorielle, aux filières de production et enfin aux organisations professionnelles de producteurs.

S'affranchir de l'approche projets et travailler davantage par stratégies et objectifs

L'approche par projets a été très efficace pour traiter un certain nombre de questions ponctuelles et localisées. La nouvelle orientation, axée sur la production agricole, les organisations paysannes et les filières de production, aura de nouvelles exigences quant à la concertation entre partenaires, la synergie entre les acteurs et les alliances entre les intervenants. La démarche doit être transversale, c'est-à-dire relier différents partenaires par le même thème et la même préoccupation de producteur.

Approfondir l'accompagnement des démarches de développement local

Les projets de développement local en cours (avec les communes notamment) doivent trouver leur place dans les nouvelles orientations des Jardins de Cocagne. Quel rôle pour les collectivités locales, en principe axées plutôt sur les services sociaux de base (santé, eau, éducation, social) dans la nouvelle orientation sur la production agricole ? C'est une entreprise complexe avec des acteurs bien particuliers (les élus locaux), mais qui présente beaucoup d'opportunités pour le développement des zones rurales notamment.

Avec qui travailler ?

Les premiers partenaires seront toujours les organisations paysannes. Il faudra prévoir une phase de transition pour accompagner les organisations paysannes partenaires qui font preuve d'une réelle volonté de faire évoluer leur partenariat avec les Jardins de Cocagne.

Il sera également nécessaire de s'ouvrir, le cas échéant, à de nouvelles OP, notamment professionnelles, qui s'inscrivent déjà dans ces nouvelles orientations.